



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Présidence du Conseil d'Etat
Information (IVS)

Präsidium des Staatsrates
Information (IVS)



COMMUNIQUE POUR LES MEDIAS

29 novembre 2011

Aide aux communes et aux entreprises du canton Un portefeuille d'actions en ligne en matière de durabilité

(IVS).- La volonté du Conseil d'Etat - en matière de durabilité - est de permettre aux communes comme aux entreprises du canton de réaliser des actions pratiques et innovantes. Dans ce but, une cinquantaine de mesures efficaces en matière économique, respectueuses des ressources environnementales et socialement équitables sont proposées. Des fiches actions en ligne sur des thèmes tels que l'énergie, la biodiversité ou la mobilité sont à disposition des conseillers communaux et chefs d'entreprise.

Le développement durable est souvent perçu comme un concept général, difficile à appréhender de manière concrète. Le Conseil d'Etat a la volonté de combler cette lacune et d'aborder ce sujet capital de façon pragmatique. Afin d'apporter une aide directe aux communes et aux entreprises du canton, la Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM) met à disposition des fiches-actions permettant de réaliser des mesures durables, pratiques et innovantes (www.fddm.ch/actionsdd).

Afin de décliner concrètement les 16 engagements de l'Agenda 21 cantonal, une cinquantaine de mesures sont proposées aux communes et aux entreprises, par le biais d'un portefeuille d'actions en ligne. Sur des thèmes tels que l'énergie, la biodiversité, la mobilité ou la santé, un conseiller communal ou un chef d'entreprise peut en quelques minutes identifier des mesures à mettre en oeuvre (ex. achats responsables, rénovation énergétique ou promotion de la santé) et en évaluer la faisabilité et les coûts.

Chaque portefeuille présente des outils et des actions proposés par l'administration publique, des prestataires de service ou des organisations non gouvernementales. L'intérêt de la démarche est de donner accès de manière synthétique à une information souvent pléthorique et éparpillée. Chaque fiche-action d'une page A4 contient notamment des informations sur les soutiens et les aides financières disponibles. Des annexes choisies permettent d'entamer concrètement les démarches en vue de la réalisation des mesures proposées.

Ces actions se veulent "gagnant-gagnant-gagnant", c'est-à-dire plus efficaces en matière économique, plus respectueuses des ressources environnementales et plus équitables du point de vue social. Par le biais d'une innovation soit technologique soit comportementale, il est possible de mettre en oeuvre des solutions plus rationnelles permettant d'économiser aisément nos ressources financières et environnementales.



En matière de durabilité, le Conseil d'Etat considère qu'il est de sa responsabilité de sensibiliser, d'informer et d'aider les communes et les entreprises valaisannes, en proposant des outils et des actions simples, concrets et efficaces. Comme l'a montré le premier rapport sur l'Agenda 21 cantonal (mai 2011), le Valais est sur la voie du développement durable en favorisant dans de nombreux domaines l'innovation, la qualité et l'excellence.

La FDDM se tient à disposition des communes et des entreprises pour toute aide ou information en lien avec les fiches-actions proposées (www.fddm.ch/actionsdd).

L'Agenda 21 cantonal est un programme d'actions permettant de concrétiser la Charte du développement durable adoptée par le Grand Conseil en 1998. Constitué de 16 engagements, il présente les principaux défis économiques, environnementaux et sociaux que le Valais doit relever. La Fondation pour le développement durable des régions de montagne est en charge de garantir sa mise en oeuvre. Plus d'informations à ce sujet: www.fddm.ch

Note aux rédactions

Pour tout renseignement au sujet de l'Agenda 21 cantonal et des portefeuilles d'actions en ligne, vous pouvez contacter Jacques Melly, président du Gouvernement et du comité de pilotage de l'Agenda 21 cantonal - 027 606 33 00 - ou Jean-Pierre Pralong, chef de projet Agenda 21 au sein de la FDDM - 027 607 10 88 - 076 586 76 21.